



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 1, 7 juin 2022

Principaux insecticides homologués pour les solanacées en 2022

Ce bulletin d'information regroupe les principaux insecticides homologués dans les cultures de légumes-fruits : les tomates, les poivrons et piments, les aubergines et les cerises de terre. On n'y retrouve ni les traitements de semences ni les produits homologués contre les ennemis rares ou occasionnels.

Avant d'utiliser un pesticide, toujours lire attentivement l'étiquette du produit et suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de Santé Canada en cliquant sur le nom commercial de chaque produit dans le tableau.

Vous pouvez accéder aux tableaux des produits homologués en 2022, en format Excel, en cliquant [ici](#).

Indications particulières

Légumes de transformation

Les informations dans les tableaux ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer aux légumes de transformation. Consultez les étiquettes pour connaître les informations spécifiques aux solanacées cultivées pour la transformation s'il y a lieu.

Agriculture biologique

Certains pesticides autorisés en régie biologique sont présentés dans les tableaux et identifiés par le pictogramme . Avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information *Spécial phytoprotection bio 2022* (à paraître).

Produits nécessitant une justification et une prescription agronomiques

Les produits homologués dans les solanacées contenant les molécules nécessitant une [justification et une prescription agronomiques](#) (thiaméthoxame, imidaclopride et chlorpyrifos) sont identifiés dans ce bulletin par le pictogramme suivant : 

Utilisation de pesticides dans les grands tunnels

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) définit un grand tunnel comme une structure sans fondation, dans laquelle on peut entrer, recouvrant les cultures dans les champs, avec une ou plusieurs baies, et généralement couverte d'un matériau imperméable. Les grands tunnels peuvent être saisonniers et mobiles et sont principalement ventilés par les ouvertures situées aux extrémités et sur les côtés : [tunnels-pesticides-fra.pdf \(canada.ca\)](#).

L'ARLA n'a pas encore évalué spécifiquement les pesticides homologués pour une utilisation dans les grands tunnels. En attendant une directive, l'ARLA a statué que les produits homologués à la fois pour le champ ou la serre peuvent être utilisés dans les tunnels et les serres froides et serres trois saisons, **à moins d'indications contraires sur l'étiquette des produits.**

L'ARLA recommande également, entre autres, les pratiques suivantes pour l'utilisation de pesticides dans les grands tunnels :

- Prioriser des pesticides homologués à la fois pour des utilisations au champ et en serre.
- Limiter l'application de pesticides lorsque les grands tunnels sont en place.
- Respecter le délai de sécurité le plus strict de l'étiquette. Si aucun délai de sécurité n'est indiqué sur l'étiquette, respecter un délai de sécurité d'au moins 12 heures avant d'autoriser quiconque à retourner dans le grand tunnel.

Les produits homologués uniquement pour un usage en serre n'ont pas été inclus dans les présents tableaux, mais peuvent être consultés ici :

- [Insecticides, bio-insecticides, acaricides et bioacaricides homologués en 2022 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)
- [Fongicides et biofongicides homologués en 2022 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)

Contenu des tableaux

Groupe de résistance

Les produits sont regroupés par insecte, puis par groupe de résistance. Le groupe de résistance correspond à la classification du [Comité d'action sur la résistance aux insecticides](#) (IRAC). Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes de résistance différents, afin de retarder ou de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide.

Vous pouvez également retrouver de l'information sur la résistance dans la section [Caractéristique des produits commerciaux](#) sur SAgE pesticides : risque de développement de la résistance pour les différents groupes et liste des insectes dont des populations résistantes à ce groupe sont confirmées ou soupçonnées au Québec.

Dose par hectare et dose maximale par saison

Il est important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom commercial (surligné en bleu) de chaque produit.

IRS et IRE

Indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec \(IRPeQ\)](#). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement.

Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels ([Fiche EPI](#)) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risques par produit sur [Indices de risque - SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.

Délai de réentrée et délai avant récolte

Délai de réentrée

Le respect de ce délai avant l'entrée au champ est très important pour éviter les risques d'exposition cutanée et, à un moindre niveau, respiratoire. Les délais de réentrée peuvent varier selon les activités; il faut toujours consulter l'étiquette.

Délai avant la récolte

À respecter afin d'éviter la présence de résidus de pesticides sur les aliments.

Toxicité pour les abeilles

L'information sur la toxicité pour les abeilles provient de [SAgE pesticides](#).

Pour plus d'information sur l'impact de certains pesticides sur les abeilles, vous pouvez consulter la fiche technique [Protégeons les abeilles des pesticides](#). Cette fiche fournit une liste de bonnes pratiques d'utilisation afin de minimiser les effets néfastes des pesticides sur les abeilles. Toutes ces bonnes pratiques s'appliquent aussi à la protection des polliniseurs indigènes.

Changements aux homologations de certains produits

Décision de réévaluation des produits contenant de l'imidaclorpride ([ADMIRE 240, CONCEPT, ALIAS 240 SC](#))

Application foliaire : le nombre maximal d'applications est réduit à une (1) application par saison.

Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.

Des modifications aux équipements de protection individuels ainsi que des mesures d'atténuation des risques de dérive et de ruissellement seront également ajoutées aux étiquettes. Veuillez consulter la [décision de réévaluation](#) pour plus d'information.

Décision de réévaluation des produits contenant du lambda-cyhalothrine ([MATADOR 120 EC, SILENCER 120 EC, VOLIAM XPRESS](#))

Date de la réévaluation: 29 avril 2021

- Modifications apportées aux limites maximales de résidus (LMR) de certaines denrées.
- Afin de réduire les risques pour les polliniseurs, les utilisateurs doivent éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. Si une application est nécessaire pendant cette période, l'application devra être faite le soir, lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas.
- Bande de végétation filtrante obligatoire entre la zone de traitement et la rive d'un plan d'eau en aval pour réduire le ruissellement de la lambda-cyhalothrine vers les milieux aquatiques.
- Zones tampons de pulvérisation pour protéger les habitats aquatiques non ciblés.

Veuillez consulter la [décision de réévaluation](#) pour plus d'information.

RAPPEL: Révocation de l'homologation des produits contenant du chlorpyrifos : calendrier de révocation et changements aux étiquettes

Une [décision de réévaluation](#) a été rendue par Santé Canada le 10 décembre 2020 pour les produits contenant du chlorpyrifos. La plupart des utilisations agricoles sont révoquées, incluant l'utilisation du chlorpyrifos contre les vers gris dans les solanacées.

Les produits dont l'homologation est révoquée seront graduellement abandonnés selon le calendrier suivant :

- 9 décembre 2021 : dernière date de vente par le fabricant;
- 9 décembre 2022 : dernière date de vente par le détaillant;
- 9 décembre 2023 : dernière date utilisation permise par l'utilisateur.

 Les produits contenant du chlorpyrifos sont encore soumis à l'exigence [d'une justification et d'une prescription agronomiques](#) pour leur vente et leur utilisation.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [*Protégez vos cultures, protégez votre santé*](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [**coffre à outils**](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Karine Fortier-Brunelle, agronome (MAPAQ) et révisé par Marianne St-Laurent, agronome, M. Sc. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [*les avertisseuses du réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP*](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Principaux insecticides homologués dans les solanacées en 2022

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles
Altise - traitement foliaire														
MALATHION 500	Malathion	1B		x			1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	4/ND		◆
MAKO	Cyperméthrine	3A	x				85 ml							◆
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND	Ne pas appliquer pendant la période de floraison.	◆
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x											◆
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	◆
PERM-UP	Perméthrine	3A	x											◆
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196	12 h	24 h	5/1 822 ml		◆
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	385-741 ml	60	222	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	Ne pas faire d'application foliaire pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.	◆
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-1 000 ml	4	173	12 h	24 h	4/4,5 L		◆
Altise de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation														
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	17	132	12 h	S. O.	1		◆
Cicadelle de la pomme de terre - traitement foliaire														
CYGON 480 EC	Diméthoate	1B	x											◆
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND		◆
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84						◆
MALATHION 85 E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76						◆
MALATHION 500	Malathion	1B		x			1,4-3 L	110						◆
MALATHION 85 E	Malathion	1B		x			610-1 345 ml	92						◆
MAKO	Cyperméthrine	3A	x				85 ml							◆
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND		◆
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x											◆
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	◆
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II (en anglais) BIO	Pyréthrine	3A	x				2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L		◆
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	24 h	7 j	1/ND	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.	◆
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	500-750 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml		◆
Doryphore de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation														
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	17	132	12 h	S. O.	1		◆
Doryphore de la pomme de terre - traitement foliaire														
BIOTITAN WP BIO (anciennement BIOCERES F WP)	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	Inconnu	x	x	x		4-8 g/L dans 500-1 000 L/ha	5	ND	4 h	0 j	S. O.		ND
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND		◆
MAKO	Cyperméthrine	3A	x				85 ml							◆
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND		◆

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles
DECIS 5 CE	Deltaméthrine	3A	x				100-150 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND		◆
DECIS	Deltaméthrine	3A	x											
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x											▼
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	447	81	24 h	7 j	2 ou 3/250 ml	Confirmer la sensibilité du doryphore de la pomme de terre aux insecticides à base de pyréthrinoïdes avec un essai approprié. Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	
PERM-UP	Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196	12 h	24 h	5/1 822 ml		◆
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x											
CONCEPT	Deltaméthrine et imidaclopride	3A et 4A	x				650 ml	21	380	12 h	7 j	3/1,95 L (avant mai 2023) 1 / ND (après mai 2023)	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.	
TROUNCE BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	24 h	ND		◆
ASSAIL 70 WP	Acétamipride	4A	x	x			40-80 g	20	1	12 h	7 j	2/240 g		○
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	24 h	7 j	1/ND	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.	◆
ALIAS 240 SC	4A	x		x										
CORMORAN	Acétamipride et novaluron	4A		x			440-700 ml	24	37	12 h	7 j	2/2,63 L		○
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	750-1 000 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml		▼
ENTRUST BIO	Spinosad	5	x	x	x	x	167 ml							◆
SUCCESS	Spinosad	5	x	x	x	x	83 ml	4	73	12 h	24 h	3/ND		◆
DELEGATE	Spinétorame	5	x	x	x	x	160-240 g	7	100	12 h	24 h	3/600 g		◆
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	556-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223L		▼
EXIREL	Exirel	28	x	x	x	x	750-1 000 ml	4	173	12 h	24 h	4/4,5 L		◆
HARVANTA 50SL	Cyclaniliprole	28	x	x	x	x	0,8-1,2 L	6	145	12 h	24 h	3/3,6L		▼
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L		○
VAYEGO 200SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison.	◆
Noctuelle (ver de l'épi) - traitement foliaire														
PERM-UP	Perméthrine	3A	x				260-365 ml	174	196	12 h	24 h	5/1 822 ml		◆
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x				260 ml	166						
DANITOL	Fenpropathrine	3A		x	x	x	779 ml							◆
	Fenpropathrine	3A	x				4/ 3,118 L	ND†	278	24 h/7 j/11 j	3j /7 j	1/779ml		
										24 h/6 j/17 j	3j /6 j	4/3,118 L		
BIOPROTEC PLUS BIO	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11A	x				0,9 L					ND		
DIPEL 2X DF BIO	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11A	x				550 g	5††	ND†	4 h	0 j	ND		○
DIPEL WP	Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11A	x				1 100 g					ND		
XENTARI WG BIO	Bacillus thuringiensis var. aizawai	11A	x	x	x	x	500 à 1 000 g	5††	ND†	4 h	0 j	ND		ND
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	556 ml	60	105	12 h	7 j	4/2,223L		▼
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	92	12 h	24 h	4/1,125 L		○
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L		▼
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	458	191	24 h	7 j	2/ND	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	▼

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles
Pucerons - traitement foliaire														
SAFER'S SAVON INSECTICIDE BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	Dilution 1:50		53					
NEUDOSAN	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x			5++	100	4 h	0 j	S.O.	
OPAL BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x								
VEGOL HUILE DE CULTURE BIO	Huile de canola	NC	x	x	x	x	Dilution 1:50	5++	ND†	S. O.	0 j	4/ND		ND
TROUNCE BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	24 h	24 h	ND		♦
CYGON 480 EC	Diméthoate	1B	x											
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L		66			7 j		
CYGON 480 EC	Diméthoate	1B		x										
LAGON 480 E	Diméthoate	1B		x			700 ml-1 L					3 j		
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j			
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110	144	12 h	3 j			
MALATHION 85E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76	121	12 h	3 j			
MALATHION 85E	Malathion	1B			x		535-1 345 ml	92	144	12 h	3 j			
MALATHION 85E	Malathion	1B		x			610-1 345 ml	92	144	12 h	3 j			
ORTHENE 97%	Acéphate	1B		x			580 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2/850 g		▼
	Acétamipride	4A	x									2/240 g		
ASSAIL 70 WP	Acétamipride	4A				x						4/344 g		○
	Acétamipride	4A		x			56-86 g	20	1	12 h	7 j	4/ND		
	Acétamipride	4A												
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	24 h	7 j	1/ND	Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison. Appliquer après la floraison seulement.	♦
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105 g	47	170	12 h	24 h	2/ND	Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.	♦
CORMORAN	Acétamipride et novaluron	4A et 15		x			490 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L		○
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	500-750 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml	Consulter l'étiquette pour les espèces de pucerons contre lesquelles ce produit est homologué.	▼
VERSYS	Afidopyropen	9D	x	x	x	x	0,1 L	ND	1	12h	0 j	4/1,25L		○
MOVENTO 240 SC	Spirotétramate	23	x	x	x	x	220-365 ml	115	1	12 h	24 h	ND/730 ml		○
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-1 500 ml	5	175	12 h	24 h	4/4,5 L		♦
VAYEGO 200SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	Ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison.	♦
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	x	x	x	x	0,12 - 0,16 kg	27	11	12 h	0 j	3/0,6 kg		○
Pucerons - application au sol ou dans l'eau de transplantation														
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	17	132	12 h	ND	1		▼
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	Consulter l'étiquette	22	118	12 h	45 j	ND/2 000 ml		▼
Punaise terne - traitement foliaire														
CYGON 480 EC	Diméthoate	1B	x											
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L	66						
CYGON 480 EC	Diméthoate	1B			x									
LAGON 480 E	Diméthoate	1B			x		500-700 ml	58						

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	▼	
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x												
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105-210 g	49	171	12 h	24 h	2/ND	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.	◆	
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	x	x	x	x	0,2-0,3 kg	27	11	12 h	0 j	3/0,6 kg		○	
Punaises Pentatomidae - traitement foliaire															
DANITOL	Fenpropothrine	3A		x	x	x	779 ml	ND†	278	24 h/7 j/11 j 24 h/6 j/17 j	3-7 jours	1/779 ml	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité.	◆	
	Fenpropothrine	3A	x				779 ml					4/3,118 L			
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105-210 g	47	170	12 h	1 j	2/ND	Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales).	◆	
Pyrale du maïs - traitement foliaire															
ORTHENE 97%	Acéphate	1B		x			850 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2/ND	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	▼	
DECIS 5 CE	Deltaméthrine	3A		x			250-300 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND		◆	
DECIS FL	Deltaméthrine	3A	x												
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A		x			180 ml	159	196	12 h	24 h	4/780 ml		◆	
PERM-UP	Perméthrine	3A		x											
TROUNCE	BIO Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	24 h	ND		◆	
CORMORAN		4A et 15		x			650-750 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L		○	
ENTRUST	BIO Spinosad	5	x	x	x	x	167 ml	4	73	12 h	24 h	2		◆	
SUCCESS			x	x	x	x	83 ml								
DELEGATE	Spinétorame	5	x	x	x	x	160 g	7	100	12 h	24 h	3/600 g		◆	
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223L		▼	
BIOPROTEC PLUS	BIO Bacillus thuringiensis var. kurstaki	11A		x			1,8 L	5††	ND†	4 h	24 h	2 à 4		○	
RIMON 10 EC		15		x			410 à 820 ml	4	36	12 h	24 h	3		○	
INTREPID	Méthoxyfénazole	18	x	x	x	x	0,3-0,6 L	13	92	12 h	24 h	ND		○	
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L		○	
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L		▼	
VAYEGO 200SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	Ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison.	◆	
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	458	191	24 h	7 j	2	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	▼	
Tarsonème - traitement foliaire															
NEUDOSAN	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L	5††	100	4 h	0 j	ND		▼	
OPAL	BIO Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x									
VEGOL HUILE DE CULTURE		NC	x	x	x	x	14-38 L	5††	ND†	S.O.	0 j	4/ND		ND	
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	385-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L		▼	
OBERON	Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	24 h	3/1 800 ml		○	
Tétranyque à deux points - traitement foliaire															
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	2 L/100 L d'eau	5††	53	4 h	0 j	ND		▼	
NEUDOSAN		NC	x	x	x	x	14-38 L		100						
OPAL	BIO Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x									
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVERISATION 13E		NC	x	x	x	x	10 L/1 000 L d'eau	86	132	12 h	ND	8/ND		○	
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO Huile de canola	NC	x	x	x	x	14-38 L	5††	ND†	S.O.	0 j	4/ND		ND	

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles					
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4		◆					
MALATHION 85 E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76											
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110											
MALATHION 85 E	Malathion	1B			x		535-1 345 ml	92											
DANITOL	Fenpropothrine	3A		x	x	x	779 ml	ND†	278	24 h/7/11 j	3j-7j	1/779 ml	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité.	◆					
	Fenpropothrine	3A	x				779 ml			24 h/6/17 j	3j-6j	4/3,118 L							
TROUNCE BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	24 h	ND		◆					
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	385-670 mL	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L		▼					
KANEMITE 15 SC	Acéquinocyl	20B			x		2,1 L	14	25	12 h	24 h	ND		○					
ACRAMITE 50 WS	Bifénazate	20D	x	x	x	x	851 g	12	20	12 h	3 j	1		▼					
OBERON	Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	24 h	3/1 800 ml		○					
NEALTA	Cyflumetofen	25A	x				1 L	176	16	12 h	3 j	2		○					
Vers gris - traitement foliaire																			
PYRINEX 480EC	Chlorpyrifos	1B		x			Consulter l'étiquette	591	467	24 h	40 j	1	Un seul traitement au stade 2-5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué. ATTENTION CHANGEMENT À L'HOMOLOGATION : CONSULTER LA NOTICE AU DÉBUT DE CE BULLETIN.	◆					
LORSBAN 4E	Chlorpyrifos	1B		x															
NUFOS 4E	Chlorpyrifos	1B		x				291	466										
LORSBAN 50W	Chlorpyrifos	1B		x															
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	Ne pas appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter.	▼					
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x																
PERM-UP	Perméthrine	3A	x					166	196				5/1 822 ml	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	◆				
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x																
PERM-UP	Perméthrine	3A		x			180-390 ml	177	196	12 h	1 j	4/780 ml	Traitement jusqu'au stade 5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	◆					
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A		x															
TROUNCE BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	24 h	24 h	ND		◆					
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223 L		▼					
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	○					
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L							
VAYEGO 200 SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	Ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison.	◆					
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	458	191	24 h	7 j	2	Homologué contre le ver-gris noir et le ver-gris panaché seulement.	▼					

NOM COMMERCIAL	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles
Vers gris - traitement dans l'eau de transplantation/au sol														
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	18	132	12 h	S. O.	1		◆
PYRINEX 480EC	Chlorpyrifos	1B	x				Consulter l'étiquette	591	467	24 h	40 j	1	Traitement de sol présemis/préplantation (consulter l'étiquette pour les espèces touchées) ATTENTION CHANGEMENT À L'HOMOLOGATION : CONSULTER LA NOTICE AU DÉBUT DE CE BULLETIN	◆
LORSBAN 4E	Chlorpyrifos	1B	x											
NUFOS 4E	Chlorpyrifos	1B	x											
APPÂT SCORPIO	BIO Spinosad	5	x	x	x	x	25-50 kg	2	73	ND	24 h	3	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles le produit est homologué.	◆

Légende :

IRS : Indice de risque pour la santé

IRE : Indice de risque pour l'environnement

Indices de risque - SAgE pesticides

S. O. : Sans objet

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visitez la page suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm>

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).

Signification et attribution des symboles de risque - SAgE pesticides

 : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un **risque faible** pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible.

 : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un **risque modéré** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

 : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un **risque élevé** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Synthèse des insecticides et acaricides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance	Matière active	NOM COMMERCIAL	Note	Indice de risque pour la santé (IRS)	Indice de risque pour l'environnement (IRE)	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucerons (application au sol)	Punaise terne	Punaises Pentatomidae	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire) voir l'étiquette pour les espèces homologuées	Ver gris (traitement dans l'eau de transplantation)
Inconnu	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	BIOTITAN WP		5++	ND	4 h	0 j			A, P, T										
NC	Sels de potassium d'acides gras	SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO	53 5++ 100	4 h	0 j													●	
		NEUDOSAN											●							
		OPAL	BIO																	
NC	Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO	5++	ND†	S. O.	0 j					●						●	●	
NC	Huile minérale	PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E	BIO	86	132	12 h	ND												●	
1B	Malathion	MALATHION 500		84-110	121-144	12 h	3 j	A	A, T	T		A, T						A, T		
		MALATHION 85 E		76-92				P, T												
1B	Acéphate	ORTHENE 97%		18	132	12 h	S. O.	T (dans l'eau de transplantation)		T (dans l'eau de transplantation)		T (dans l'eau de transplantation)								T (dans l'eau de transplantation)
				14-17																
1B	Diméthoate	CYGON 480 EC		58-66	132	12 h	3 j/7 j	T				P, T		A, T						
		LAGON 480 E																		
1B	Chlorpyrifos	PYRINEX 480EC	☒	591	467	24h	40 j												P	
		LORSBAN 4E	☒																	
		NUFOS 4E	☒																	
		LORSBAN 50W	☒																	
3A	Cyperméthrine	MAKO		124	157	12 h	3 j	T	T	T										
		UP-CYDE 2.5 EC																		
3A	Deltaméthrine	DECIS 5 CE		15	169	12 h	3 j			T								P		
		DECIS FL																		
3A	Fenpropothrine	DANITOL		ND†	278	Consulter l'étiquette	Consulter l'étiquette				●							●	●	●
3A	Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC		447	81	24 h	7 j	T	T	T						T			T	
		SILENCER 120 EC																		
3A	Perméthrine	AMBUSH 500 EC		159-177	196	12 h	24 h	T		T								P	P, T	
		PERM-UP																		
		POUNCE 384 EC																		
3A	Pyréthrine	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	BIO	69	121	12 h	S. O.		T											
3A et NC	Pyréthrine et sel de potassium d'acide gras	TROUNCE	BIO	74++	174	12 h	24 h			●		●						●	●	●
3A et 4A	Deltaméthrine et imidaclopride	CONCEPT	☒	21	380	12 h	7 j			T										
4A	Acétamipridre	ASSAIL 70 WP		20	1	12 h	7 j			P, T		P, T, C								
4A	Imidaclopride	ADMIRE 240	☒	6	211	24 h	7 j		●	●		●								
		ALIAS 240 SC	☒																	
4A	Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	☒	47	170	12 h	24 h				●		●		●		●	●		
4A/15	Acétamipridre et novaluron	CORMORAN		24	37	12 h	7 j		P		P						P			
4D	Flupyradifurone	SIVANTO PRIME		18	77	12 h	24 h		●	●	●									
		SIVANTO PRIME application au sol		22	118	12 h	45 j											(voir étiquette)		

Groupe de résistance	Matière active	NOM COMMERCIAL	Note	Indice de risque pour la santé (IRS)	Indice de risque pour l'environnement (IRE)	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucaine terne (application au sol)	Punaises Pentatomidae	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire) (voir l'étiquette pour les espèces homologuées)	Ver gris (traitement dans l'eau de transplantation)
5	Spinosad	ENTRUST	BIO	4	73	12 h	24 h			●						●			
		SUCCESS																	● (au sol)
		APPÂT SCORPIO	BIO	2	73	ND	24 h												
5	Spinétorame	DELEGATE		7	100	12 h	24 h			●					●				
9D	Afidopyropen	VERSYS		ND	1	12 h	0 j				● (voir étiquette)								
11A	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC PLUS	BIO	5++	ND†	4 h	0 j/24 h				T				P				
		DIPEL 2X DF	BIO				0 j												
		DIPEL WP																	
11A	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	BIO	5++	ND†	4 h	0 j			●									
15	Novaluron	RIMON 10 EC		4	36	12 h	24 h								P				
18	Méthoxyfénazole	INTREPID		13	92	12 h	24 h								●				
20B	Acéquinocyl	KANEMITE 15 SC		14	25	12 h	24 h									A			
20D	Bifénazate	ACRAMITE 50 WS		12	20	12 h	3 j									●			
23	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC		115	1	12 h	24 h			●									
23	Spiromesifen	OBERON		73	9	12 h	24 h								●	●			
25	Cyflumetofen	NEALTA		176	16	12 h	3 j									T			
28	Cyantraniliprole	EXIREL		5	92-175	12 h	24 h	●		●	●	●			●			●	
28	Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC		83	170	12 h	24 h			●	●				●			●	
28	Cyantraniliprole	HARVANTA 50SL		6	145	12 h	24 h			●									
28	Chlorantraniliprole	CORAGEN		4	91	12 h	24 h			●	●				●			●	
28 et 3A	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS		458	191	24 h	7 j			●					●			●	
28 et 6	Abamectine et cyantraniliprole	MINECTO PRO		60	105	12 h	7 j	●		●	●				●	●	●	●	
29	Flonicamide	BELEAF 50SG		24	11	12 h	0 j					●		●					

Légende :

A : Aubergine P : Poivron T : Tomate CT : Cerise de terre ● : Tout le groupe Solanacées

†† La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visiter la page suivante : https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017>Liste_justification_agronomique.pdf

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).